



- **Un membre actif (MA)** est convoqué (ou l'un des parents) lors de l'organisation de fêtes max 2 x sur la saison ; souper de soutien, marché bénichon, journée finale ou lors de match de la 1. Le montant de la cotisation est inférieur de CHF 100.- à celui d'un membre passif.

Le membre actif ne se présentant pas aux manifestations sur convocation du comité, deviendra aussitôt membre passif et verra sa cotisation annuelle alignée sur les tarifs membre passif.

- **Un membre passif (MP)** n'est pas convoqué aux différentes manifestations. Il va aux entraînements et aux matchs sans aucun autre engagement mais à un tarif plus élevé de CHF 100.- qu'un membre actif.

S'il est décidé de faire une vente, par exemple fromage ou autre : Tous les membres sont tenus à participer à la vente.

De même que l'aide pour la Coupe du Lac, tous les membres doivent venir aider et cette aide ne sera pas comptabilisée pour les MA dans les 2x.